



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 30 juin 2022 – 19h00

Salle communale à Largitzen

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 24 juin 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul GNAEDIG est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20220601

Désignation du nouveau représentant à l'EPAGE Largue « collège GEMAPI »

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220602

Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220603

Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & assimilés (PLPDMA)

Vote : 52 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20220604

Approbation de la charte d'éco-exemplarité mise en place avec le SM4 & validation des axes de la première année

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220605

Attribution du Marché de location et transports de bennes du centre de valorisation intercommunal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220606

Attribution du Marché « traitement du flux tout venant » du centre de valorisation intercommunal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220607

Approbation des avenants des marchés de travaux du centre de valorisation intercommunal

Vote : 50 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20220608

Approbation du règlement intérieur du centre de valorisation intercommunal et des plateformes de déchets verts

Vote : 48 pour, 1 contre, 4 abstentions

DELIBERATION N° C20220609

Adoption de la grille tarifaire relative à l'accès au centre de valorisation intercommunal

Vote : 52 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20220610

Attribution du Marché de travaux de réseaux d'assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche 2)

Vote : 50 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20220611

Approbation de l'avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux d'assainissement sur la commune de Bernwiller (tranche 2)

Vote : 42 pour, 5 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20220612

Adhésion à l'APRONA – observatoire de la nappe d'Alsace

Vote : 49 pour, 1 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20220613

Approbation de la convention de financement au titre de la réalisation de l'étude des systèmes alimentaires en Sud Alsace – Programme Alimentaire Territoriale (PAT)

Vote : 49 pour, 1 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20220614

Lancement du travail d'inventaire des zones d'activité économique

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220615

Renouvellement Ligne de Trésorerie

Vote : 51 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20220616

Approbation décision modificative n°01/2022 au budget Principal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220617

Approbation décision modificative n°01/2022 au budget annexe OM

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20220618

Transformation d'un poste de catégorie A en catégorie C

Vote : 52 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20220619

Création d'un poste d'animateur permanent catégorie C

Vote : 52 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20220620

Approbation des tarifs accueils de loisirs, périscolaires, restaurants scolaires

Vote : 48 pour, 0 contre, 5 abstentions

DELIBERATION N° C20220621

Autorisation de signature du Contrat Local de Santé

Vote : 52 pour, 0 contre, 1 abstention

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00

Désignation nouveau représentant à l'EPAGE Largue « collège GEMAPI »
Délibération n° C20220601

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 38 membres titulaires
Sont absents 21 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 52
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excuse(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220601
 ADMINISTRATION GENERALE
 DESIGNATION NOUVEAU **REPRESENTANT A L'EPAGE LARGUE**
 « collège GEMAPI »

Vu la délibération n° C20210904 approuvée en séance du Conseil Communautaire le 30 septembre 2021 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit désigner un nouveau représentant qui siègera à l'EPAGE LARGUE « collège GEMAPI », au motif suivant :

- vu l'élection du nouveau Maire de la commune nouvelle de Bernwiller le 15 mai 2022, il est demandé au Conseil communautaire de désigner un nouveau représentant en lieu et place de M. GRASSER Jean-Claude, qui siégeait à l'EPAGE LARGUE « collège GEMAPI » en qualité de titulaire, pour représenter la CCSAL ;

Considérant que les statuts de l'EPAGE LARGUE du « collège GEMAPI » prévoient que :

- le nombre de membres au sein du comité syndical est porté à 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants pour la communauté de communes Sud Alsace LARGUE.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant qui siègera à l'EPAGE LARGUE « collège GEMAPI » en qualité de titulaire en lieu et place de M. GRASSER Jean-Claude ;

Vu la candidature de M. BAUR Patrick, conseiller communautaire titulaire/Maire de la commune nouvelle de Bernwiller ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DESIGNE** en tant que représentant de la communauté de communes Sud Alsace LARGUE, au sein du comité syndical de l'EPAGE LARGUE « collège GEMAPI », M. BAUR Patrick, en qualité de titulaire, en lieu et place de M. GRASSER Jean-Claude ;
- **PREND ACTE** que les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux, représentant(e)s la communauté de communes Sud Alsace LARGUE, au sein du comité syndical de l'EPAGE LARGUE « collège GEMAPI », sont les suivant(e)s :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. GASSMANN Vincent	M. LACHAUSSEE Florent
M. ROBISCHUNG Francis	M. GLESS Michel
M. SOMMERHALTER Pascal	M. CLORY Patrick
Mme VERRIER Nathalie	M. GESSIER Alain
M. LAMERE Jean-Luc	M. SCHACHERER Emmanuel
M. LEWEK Denis	M. MOHN Alain
M. GRANDGIRARD Franck	M. SCHITTLY Bernard
Mme GRETER Catherine	M. SCHNOEBELEN Sylvain
Mme SCHLIENGER Bernadette	M. MENETRE Didier
M. GEIGER Claude	M. FRISCH Jean-Rodolphe
Mme LEY Marie-Cécile	M. WIES Joël
M. ULMANN Fabien	M. BIHR Jean-Yves
M. BRUN Vincent	M. RINNER Pierre
M. ZINCK Jean-Michel	M. GUITTARD Franck
M. PARENT Marc	M. BILGER Christian
M. BRUNNER Dominique	M. CONRAD Yves
M. BAUR Patrick	M. PHILIPP André
M. BRINGEL Eric	M. PERSON Laurent
M. HERRGOTT Michel	M. WININGER José
M. JUD Claude	M. ROCHEREAU Philippe
M. BARNABE Maurice	M. DARTNELL Bernadette
M. WIEST Laurent	M. GNAEDIG Jean-Paul

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Approbation adhésion AURM & nomination représentants
titulaire/suppléant - Délibération n° C20220602

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 38 membres titulaires
Sont absents 21 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 52
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220602
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME
DE LA REGION MULHOUSIENNE (AURM)

Le Président propose aux élus communautaires de faire adhérer la communauté de communes Sud Alsace Largue à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), afin de répondre de manière nouvelle et prospective aux besoins de connaissance et de développement du territoire dans les principaux domaines d'expertise que sont :

- ✓ l'économie territoriale, les filières locales et les enjeux fonciers ;
- ✓ les nouvelles mobilités, le transport et les déplacements ;
- ✓ l'habitat, les évolutions des besoins des habitants et la cohésion sociale sur les territoires ;
- ✓ l'aménagement et l'attractivité de l'espace, la gestion intégrée des ressources et les politiques de transition et d'adaptation.

L'AURM réalise des expertises ponctuelles (données, cartes), des analyses détaillées (diagnostic habitat, filière économique) et des synthèses thématiques. Elle anime des ateliers (projet urbain, réseau urbanisme et santé...), accompagne les collectivités (PLU, PDU), et organise des débats sur des sujets « précurseurs ». La CCSAL pourra bénéficier de l'expertise des équipes de l'AURM en lien avec l'exercice de ses compétences actuelles et à venir.

Considérant les statuts modifiés de l'AURM, permettant aux organismes publics, en l'occurrence les communautés de communes de pouvoir bénéficier de contrats spécifiques ;

Vu la présentation des modalités d'adhésion suivantes, notamment :

- une cotisation annuelle d'un montant de 2 000€ TTC ;
- la nomination d'un membre titulaire & d'un membre suppléant, de la communauté de communes Sud Alsace Largue qui siégeront au sein de l'AURM.

Il est proposé de nommer les élus suivants :

- M. GASSMANN Vincent, Président de la CCSAL, en qualité de Titulaire
- M. HOLLEVILLE Nicolas, 2^{ème} Vice-Président, chargé de l'environnement/développement durable, en qualité de suppléant.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités d'adhésion et de conventionnement avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), tel que présenté ;
- d'approuver la cotisation annuelle de 2 000€ TTC ;
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget Principal 2022 ;

- de nommer le membre titulaire et le membre suppléant, représentants de la communauté de communes Sud Alsace Largue, au sein de l'AURM, tel que mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités d'adhésion et de conventionnement avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), tel que présenté ;
- **APPROUVE** la cotisation annuelle de 2 000€ TTC ;
- **DEMANDE** d'inscrire le montant de cette dépense au budget Principal 2022 ;
- **NOMME** le membre titulaire et le membre suppléant, représentants de la communauté de communes Sud Alsace Largue, au sein de l'AURM, comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. GASSMANN Vincent	M. HOLLEVILLE Nicolas

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Adoption du PLPDMA - Délibération n° C20220603

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 1
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			

SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20220603

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE ADOPTION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES (PLPDMA) période 2022 - 2027

Le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) a en charge la prévention des déchets sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à ce titre, il est chargé de construire et de mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) sur l'ensemble du territoire.

Le PLPDMA vise à baisser les productions de déchets produits sur le territoire durant la période 2022-2027 par les 6 axes suivants :

- ✓ développer l'éco-exemplarité des collectivités du territoire
- ✓ prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation
- ✓ mettre en place une autogestion des biodéchets et des déchets verts
- ✓ mobiliser et communiquer de façon innovante
- ✓ lutter contre le gaspillage alimentaire
- ✓ promouvoir l'éco-consommation

Le conseil syndical du SM4 ayant délibéré favorablement lors de sa séance du 22 février 2022, il est aujourd'hui demandé aux collectivités membres de délibérer sur l'adoption du PLPDMA et ses actions.

Vu la présentation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) par les services du SM4 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA), tel que présenté ;
- d'autoriser le Président à signer le PLPDMA ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- **ADOpte** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA), tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à signer le PLPDMA ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00

Approbation adhésion démarche charte éco-exemplarité avec le SM4
Délibération n° C20220604

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N°C20220604

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE APPROBATION ADHESION A LA DEMARCHE DE **CHARTRE D'ECO-EXEMPLARITE** AVEC LE SM4

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) a en charge la prévention des déchets sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à ce titre, il est chargé de construire et de mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) sur l'ensemble du territoire.

Vu la délibération n°C20220603 en cette séance du Conseil communautaire du 30 juin 2022, adoptant le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) ;

Vu la présentation du premier axe du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) par les services du SM4 comme suit :

le premier axe du PLPDMA ayant pour but de développer l'éco-exemplarité des collectivités du territoire, il est proposé dans ce cadre l'adhésion du territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue à une charte d'éco-exemplarité comprenant 6 thématiques :

- ✓ la restauration collective (lutte contre le plastique à usage unique et le gaspillage alimentaire)
- ✓ la gestion des espaces verts (gestion différenciée et utilisation d'espèces locales)
- ✓ la communication (faire connaître les acteurs du réemploi et du zéro déchet)
- ✓ le réemploi et la réparation (former les agents, encourager les espaces de dons)
- ✓ l'exemplarité au bureau (réduction des emballages, du papier, ...)
- ✓ Mettre en place des manifestations éco-responsables (tri, vaisselle réutilisable, ...)

Les objectifs de l'adhésion à cette charte d'éco-exemplarité pour la communauté de communes Sud Alsace Largue sont de :

- ✓ contribuer à la réduction des déchets à son rythme, en développant une dynamique d'actions vertueuses
- ✓ faire preuve de légitimité et valoriser son engagement
- ✓ inciter les autres acteurs du territoire à adopter des pratiques éthiques visant la réduction des déchets
- ✓ échanger et partager avec les collectivités voisines engagées

Vu l'avis favorable de la commission prévention/gestion des produits résiduels & économie circulaire en date du 09 février 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission environnement/développement durable en date du 07 juin 2022, qui ont conjointement pleinement approuvé l'engagement de la communauté de communes à cette démarche au côté des 15 autres intercommunalités et communes dont celle de Dannemarie ;

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'engager la communauté de communes Sud Alsace Largue dans cette démarche vertueuse en adhérant à la charte d'éco-exemplarité tel que présenté ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'engagement de la communauté de communes Sud Alsace Largue par l'adhésion à cette démarche de charte d'éco-exemplarité, tel que présenté ;
- d'autoriser le Président à signer l'adhésion à ladite charte ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la communauté de communes Sud Alsace Largue par l'adhésion à cette démarche de charte d'éco-exemplarité, tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'adhésion à ladite charte ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Attribution du Marché « location & transport de bennes » du Centre de valorisation intercommunal - Délibération n° C20220605

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220605
 PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
 CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL
 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « LOCATION & TRANSPORT DE BENNES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la procédure d'appel d'offres passée en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,
 Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 20 mai 2022,
 Vu les différentes candidatures et offres transmises,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 juin 2022 à 16h a analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de consultation du marché ;

Le Président expose aux membres du conseil communautaire :

- Les modalités de la consultation
- L'analyse des offres
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'analyse et la note attribuée, les membres de la CAO ont attribués et émis l'avis suivant :

- L'attribution du Marché public à l'entreprise SCHROLL, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Marché sera d'une durée de trois ans et quatre mois reconductible pour une année, pour un montant total estimé à 222 935€ HT.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la décision d'attribution du marché « location & transport de bennes » du centre de valorisation intercommunal, à l'entreprise SCHROLL, pour un montant de 222 935€ HT, soit 235 196,43€ TTC ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution du marché « location & transport de bennes » du centre de valorisation intercommunal, à l'entreprise SCHROLL pour un montant de 222 935€ HT, soit 235 196,43€ TTC ;



- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Attribution du Marché « traitement du flux tout venant » du Centre de valorisation intercommunal - Délibération n° C20220606

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- <i>l'ETANG</i>	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220606

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAITEMENT DU FLUX TOUT VENANT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la procédure d'appel d'offres passée en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence 20 mai 2022,
Vu les différentes candidatures et offres transmises,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 juin 2022 à 16h a analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de consultation du marché ;

Le Président expose aux membres du conseil communautaire :

- Les modalités de la consultation
- L'analyse des offres
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'analyse et la note attribuée, les membres de la CAO ont attribués et émis l'avis suivant :

- L'attribution du Marché public à l'entreprise SCHROLL, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Marché sera d'une durée de trois ans et quatre mois reconductible pour une année, pour un montant total estimé à 791 700€ HT.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la décision d'attribution du marché « traitement du flux tout venant » du centre de valorisation intercommunal, à l'entreprise SCHROLL, pour un montant de 791 700€ HT, soit 835 243,50€ TTC ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution du marché « traitement du flux tout venant » du centre de valorisation intercommunal, à l'entreprise SCHROLL pour un montant de 791 700€ HT, soit 835 243,50€ TTC ;



- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Approbation avenants des Marché de travaux « centre valorisation intercommunal » des lots n°1/12/15/16
Délibération n° C20220607

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER Procuration	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD Procuration	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220607
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL
APPROBATION DES AVENANTS DE MARCHES DE TRAVAUX
DES LOTS n°1/12/15/16

Le Président rappelle aux élus communautaires la délibération du Conseil communautaire n°C20210405 du 15 avril 2021, portant attribution des lots du marché dans le cadre de la « construction du centre de valorisation intercommunal » ;

Vu les surcoûts engendrés dus à des prestations supplémentaires des lots suivants :

- Lot 1 « Gros œuvre/bâtiment » : réalisation d'un mur entre le bâtiment du gardien et le quai des gravats,
- Lot 12 « Portes sectionnelles » : réalisation, thermolaquage et pose d'une trappe guillotine ainsi que la fourniture et pose d'un bloc porte métallique,
- Lot 15 « Terrassement, VRD, génie civil » : substitution de la brique dans le sous-sol du terrain par du ballaste recyclé, broyage et réutilisation des briques,
- Lot 16 « Réseaux secs » : interconnexion en fibre des 3 bâtiments intercommunaux, la mise en place de détecteur pour l'allumage des luminaires ainsi que l'alimentation du rollPack.

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant des prestations supplémentaires liées à l'évolution des besoins en cours de chantier mais n'étant pas substantielles, il est proposé de conclure les avenants au marché pour les lots mentionnés ci-dessus ;

Considérant que les avenants ont pour objet de régler financièrement les prestations supplémentaires telles qu'indiquées ci-dessus ;

Vu les surcoûts engendrés par la modification des besoins, le montant du marché avenants compris se présente comme suit :

Lots	Intitulé des lots/ entreprises	Montant initial du Marché HT	Avenant HT	Nouveau montant du Marché HT	Evolution
1	Gros Œuvre Bâtiment - SCHWOB	162 891,95 € HT	2 936,44 € HT	165 828,39 € HT	1,8%
12	Portes sectionnelles CORVEC	36 437,00 € HT	Avenant n°1 : 1 780,00€ HT Avenant n°2 : 1 780,00 € HT	39 997 € HT	9.8%

15	Terrassement VRD – Génie Civil COLAS	1 237 561,87 € HT	130 509,35 € HT	1 368 071,22 € HT	10,54%
16	Réseaux secs PONTIGGIA	184 010,53 € HT	36 679,47 € HT	220 690.00 € HT	19.93%

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d’approuver les avenants des lots n°1, n°12, n°15 et n°16 du marché de travaux relatif à la construction du centre de valorisation intercommunal, tels que présentés ci-dessus ;
- d’autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer lesdits avenants tels qu’annexés ainsi que tous documents y afférents ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** les avenants des lots n°1, n°12, n°15 et n°16 du marché de travaux relatif à la construction du centre de valorisation intercommunal, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer lesdits avenants tels qu’annexés ainsi que tous documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00

*Approbation du règlement intérieur du Centre de valorisation intercommunal
& des plateformes de déchets verts
Délibération n° C20220608*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-LETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220608
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR & DES PLATEFORMES DE DECHETS
VERTS

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et de notamment de son article L.5214-16, la communauté de communes Sud Alsace Largue exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ;

Cette compétence comprend :

- ✓ la collecte qui couvre le ramassage en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables et en apport volontaire du verre et de l'ensemble des encombrants assimilés en quantité et en qualité ceux des ménages.
- ✓ le traitement des produits résiduels collectés.

Considérant que l'autorisé organisatrice de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers ;

Vu la réunion de travail de la commission « Prévention/Gestion des produits résiduels & économie circulaire » du 09 mai 2022, afin de travailler les contours du règlement intérieur dans le cadre du centre de valorisation intercommunal et des plateformes de déchets verts ;

Considérant l'importance de se doter d'un document unique et unifié encadrant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés opposable aux usagers du service public, et notamment en ce qui concerne les règles d'accès et d'apports au centre de valorisation intercommunal ainsi que dans les plateformes de déchets verts du territoire communautaire ;

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de règlement intérieur dans le cadre du fonctionnement du centre de valorisation intercommunal et des plateformes de déchets du territoire communautaire.

Le règlement a pour vocation à définir le rôle des sites, les apports acceptés et refusés, les conditions d'accès, le comportement des gardiens et des usagers, et la gestion de sécurité et des infractions.

Il est donc proposé l'approbation du règlement intérieur du service public de collecte des produits ménagers et assimilés, applicable à compter du 1^{er} septembre 2022, tel que présenté ;

Vu l'avis favorable de la commission « prévention/gestion des produits résiduels & économie circulaire » en date du 09 mai 2022 ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 48 voix pour, 01 voix contre et 04 abstentions :

- **ADOpte** le règlement intérieur du centre de valorisation intercommunal et des plateformes de déchets verts, applicable à compter du 1^{er} septembre 2022, tel que présenté et annexé ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Adoption grille tarifaire relative au Centre de valorisation intercommunale
Délibération n° C20220609

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- <i>l'ETANG</i>	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220609

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE RELATIVE A L'ACCES

DU CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL

applicable à compter du 1^{er} juillet 2022

Vu la nécessité d'établir une grille tarifaire dans le cadre de l'accès au site et de la gestion du centre de valorisation intercommunal ;

Considérant l'objectif de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire ;

Considérant la nécessité de proposer un service complet à l'ensemble des usagers du territoire ;

Vu la proposition de la commission « prévention/gestion produits Résiduels & économie Circulaire » réunie le 09 mai 2022 ;

Le Président propose au Conseil communautaire la grille tarifaire dans le cadre de la gestion du centre de valorisation intercommunal comme suit :

Tarifs applicables aux usagers de type particuliers à compter du 1^{er} juillet 2022

Passages inclus dans l'abonnement annuel	0 €
Prix du passage au-delà du nombre inclus dans l'abonnement annuel	5 €

Tarifs applicables à l'ensemble des usagers à compter du 1^{er} juillet 2022

Distribution d'un badge par compte usager	0 €
Tarif par badge supplémentaire délivré par compte usager	15 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du service des produits résiduels (Budget OM) ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte « prévention/gestion des produits résiduels & économie circulaire » et « finances/budget » en date du 09 mai 2022 ;



Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'adopter la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus pour la gestion du centre de valorisation intercommunal, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- de prendre acte que cette grille tarifaire sera annexée au règlement intérieur dans le cadre du fonctionnement du centre de valorisation intercommunal et de plateformes de déchets verts.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus pour la gestion du centre de valorisation intercommunal, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- **PREND ACTE** que cette grille tarifaire sera annexée au règlement intérieur dans le cadre du fonctionnement du centre de valorisation intercommunal et de plateformes de déchets verts.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00

Attribution du Marché de travaux de réseaux d'assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche2) - Délibération n° C20220610

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-LE-TANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220610

EAU/ASSAINISSEMENT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ **DE TRAVAUX DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT** SUR LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER – TRANCHE 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres passée en application du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 du code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence 16 mai 2022,

Vu les différentes candidatures et offres transmises,

Considérant que la Commission consultative d'Appel d'Offres, réunie le 21 juin 2022 a analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de consultation du marché, en lien avec le Maître d'œuvre de l'opération ;

Le Président expose aux membres du conseil communautaire :

- Les modalités de la consultation
- L'analyse des offres
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'analyse et les notes attribuées, les membres de la CAO ont attribués et émis l'avis suivant :

- l'attribution du Marché public à l'entreprise EUROVIA, classée mieux-disante pour un montant de 1 031 643.30 € HT soit 1 237 971.96 € TTC.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la décision d'attribution du marché de travaux de réseaux d'assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche 2) à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 031 643.30€ HT, soit 1 237 971.96€ TTC ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution du marché de travaux de réseaux d'assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche 2) à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 031 643,30€ HT, soit 1 237 971.96€ TTC ;



- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit marché ainsi que tous documents et actes y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
*Avenant Marché Maîtrise d'œuvre de travaux de réseaux d'assainissement
sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche2)
Délibération n° C20220611*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 42
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220611
 EAU/ASSAINISSEMENT
 APPROBATION AVENANT AU MARCHÉ DE **MAITRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX**
DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE NOUVELLE
 DE BERNWILLER – TRANCHE 2

L'entreprise BEREST est titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre « Travaux de réseaux d'assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller – tranche 2 » depuis le 11 décembre 2017 ;

En raison de l'impossibilité d'obtenir des servitudes sur terrains privés, l'appel d'offre pour les travaux de 2019 a été classé sans suite. Les plans projet ont été modifiés afin de favoriser le passage des canalisations en domaine public. Un nouvel appel d'offres a été lancé en 2022, engendrant des prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires en phase ACT.

Parallèlement, le coût des travaux, base de la rémunération du maître d'œuvre, a augmenté, passant de 640 000 euros HT en 2018, à 1 050 000 euros HT en 2022, pour les raisons suivantes :

- déplacement du déversoir d'orage au niveau de la station actuelle d'Ammertzwiller, avec augmentation du linéaire de réseau unitaire jusqu'à l'intersection rue de la Chapelle – rue de Gildwiller, dans l'objectif de tamponner les eaux en surplus dans les bassins actuels (50 000 euros HT),
- l'ajout d'une station de pompage avec canalisation de refoulement afin de rester sur domaine public avec ouvrage de surverse (110 000 euros HT),
- la pose des réseaux en terrain public sous enrobés à la place d'un passage en domaine privé en zone enherbée (130 000 euros HT),
- la pose des conduites eau potable en parallèle de l'assainissement en prévision de l'alimentation de la future station d'épuration (10 000 euros HT),
- l'augmentation des prix de 11% pour l'indice TP10a entre 2018 et 2022 (110 000 euros HT).

Le forfait définitif de rémunération est donc également impacté, passant de 17 280 euros HT pour le forfait provisoire de rémunération à 28 350 euros HT.

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant des prestations supplémentaires liées à l'évolution des besoins en cours d'étude mais n'étant pas substantielles, il est proposé de conclure un avenant au présent marché.

Les surcoûts engendrés par la modification des besoins s'élèvent à 11 070.00 € HT soit une augmentation totale de 45.22% du montant du marché.

Le montant du marché avenant compris se présente comme suit :

	HT	TVA 20%	TTC
Marché initial	24 480,00	4 896,00	29 376,00
Avenant n°1	+ 11 070,00	+ 2 214,00	+ 13 284,00
TOTAL	35 550,00	7 110,00	42 660,00

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d’approuver l’avenant n°1 du marché de Maîtrise d’œuvre des travaux de réseaux d’assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche 2), comme suit :

	HT	TVA 20%	TTC
Marché initial	24 480,00	4 896,00	29 376,00
Avenant n°1	+ 11 070,00	+ 2 214,00	+ 13 284,00
TOTAL	35 550,00	7 110,00	42 660,00

- d’autoriser le Président à engager et à signer l’avenant n°1 tel que présenté et tous les documents y afférents ;
- d’inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 42 voix pour, 05 voix contre et 06 abstentions :

- **APPROUVE** l’avenant n°1 du marché de Maîtrise d’œuvre des travaux de réseaux d’assainissement sur la commune nouvelle de Bernwiller (tranche 2), tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l’avenant n°1 tel que présenté et tous les documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Approbation adhésion APRONA
Délibération n° C20220612

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220612
 EAU/ASSAINISSEMENT
 APPROBATION **ADHESION A L'APRONA**
OBSERVATOIRE DE LA NAPPE D'ALSACE

Le Président présente au Conseil communautaire, les missions de l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA) qui est chargée de la gestion des réseaux d'observation régionaux relatifs à la quantité et la qualité des eaux souterraines en Alsace et la mise à disposition des informations auprès des différents acteurs de l'eau.

Créée le 28 mars 1995 à l'initiative du Conseil Régional d'Alsace, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, des Conseils Généraux et de la Préfecture de la Région Alsace, l'objectif est de connaître la nappe phréatique d'Alsace, de la protéger et de reconquérir la qualité des eaux souterraines. L'APRONA développe, coordonne et anime l'observatoire de l'eau d'Alsace. Elle contribue également à l'appui de prises de décision locales à l'échelle d'une aire d'alimentation de captage, d'une commune, d'une CC, un département, un territoire, etc.

L'APRONA regroupe les collectivités territoriales, des collectivités locales ainsi que des usagers, industriels, agriculteurs ou associations de protection de la nature. Des personnalités qualifiées et les institutionnels de l'eau sont également associés, et notamment des représentants du Comité de Bassin Rhin-Meuse et du Ministère de l'Environnement du Bade-Wurtemberg.

Pour mener à bien ses missions de service public, l'APRONA est subventionnée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Les cotisations de ses membres et les recettes résultant de projets réalisés pour des partenaires permettent de compléter le budget de fonctionnement.

Le Président propose au Conseil communautaire d'adhérer à cette association ;

Vu la présentation ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Sud Alsace Largue à l'APRONA, pour un montant annuel de cotisation de 540€ TTC, tel que présenté ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches afférentes à cette adhésion ;
- d'inscrire les dépenses au budget correspondant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 49 voix pour, 01 voix contre et 03 abstentions :

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes Sud Alsace Largue à l'APRONA, pour un montant annuel de cotisation de 540€ TTC, tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches afférentes à cette adhésion.
- **DEMANDE** d'inscrire les dépenses au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Approbation convention de financement étude PAT
Délibération n° C20220613

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplée(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220613
ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE
APPROBATION CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA
REALISATION DE L'ETUDE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES EN SUD ALSACE
PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIALE (PAT)

En collaboration avec les intercommunalités du Sud Alsace et le PETR du Pays du Sundgau, la communauté de communes Sud Alsace Largue est engagée dans les démarches agricoles et alimentaires notamment avec les labélisations « Programme Alimentaire Territoriale ». En lien avec les CTEC (Contrat de Territoire Eau Climat) ces projets mettent en cohérence les différents plans d'actions portés par les acteurs locaux au titre des politiques sectorielles en matière d'agriculture durable, alimentation de qualité, protection de la ressource en eau et préservation des sols et paysages.

C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail technique « agriculture » a été mis en place par l'Agence de l'Eau, et plusieurs travaux communs sont en cours d'étude diagnostic des systèmes alimentaires en Sud Alsace.

Les objectifs de l'étude sont les suivantes :

- ✓ élaborer un diagnostic partagé et une stratégie alimentaire complémentaire à l'échelle des 4 intercommunalités du Sud Alsace
- ✓ accompagner les territoires et les acteurs du monde agricole (notamment la restauration hors domicile) dans la projection de leur situation agri alimentaire
- ✓ élaborer un programme d'actions en lien avec les compétences des EPCI et flécher des financements associés
- ✓ mettre en place des indicateurs de suivi et une gouvernance ad'hoc
- ✓ définir les enjeux et vulnérabilités par territoire et à l'échelle du Sud Alsace ;
- ✓ coordonner les politiques d'intervention

Il est proposé que M2A soit le porteur administratif et financier du dispositif et du marché pour cette étude : consultation, attribution et exécution. Le marché a été notifié le 7 avril 2022 au groupement CERESCO, Chambre d'Agriculture Alsace et Bio en Grand Est pour un montant total de 91 946 € HT soit 110 335 € TTC. L'étude se déroulera de mai à décembre 2022.

L'AERM finance 80% de cette enveloppe HT, soit 73 557 €. Il resterait donc à charge de 5 collectivités la somme prévisionnelle de 36 778 €.

Pour les modalités de financement, il est préfiguré la répartition suivante entre les collectivités (montants TTC) :

- CCSAL : 5 000 €
- CCS : 5 000 €

- SLA : 5 000 €
- PETR : 4 129 € (option Restauration Hors Domicile)
- M2A : 17 649 €

Vu la présentation ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement/Développement durable en date du 7 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention et les modalités de financement pour la réalisation d'une étude des systèmes alimentaires en Sud Alsace, telle que présentée et annexée ;
- d'approuver la participation technique (COTECH & COPIL) de la CCSAL à la mise en œuvre de cette étude ;
- d'approuver la participation financière de la CCSAL à hauteur de 5 000€ TTC, les crédits étant inscrits au budget 2022 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches liées à cette étude ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 49 voix pour, 01 voix contre et 03 abstentions :

- **APPROUVE** la convention et les modalités de financement pour la réalisation d'une étude des systèmes alimentaires en Sud Alsace, telle que présentée et annexée ;
- **APPROUVE** la participation technique (COTECH & COPIL) de la CCSAL à la mise en œuvre de cette étude ;
- **APPROUVE** la participation financière de la CCSAL à hauteur de 5 000€ TTC ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches liées à cette étude.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
*Approbation lancement du travail d'inventaire des zones d'activité
économique - Délibération n° C20220614*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220614
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROBATION **LANCEMENT DU TRAVAIL D'INVENTAIRE**
DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le Président expose au Conseil communautaire que la loi n° 2021-1104 promulguée en date du 22 août 2021 dite également « Loi Climat et Résilience » porte la lutte contre le dérèglement climatique et renforce la résilience face à ses effets. Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et ambitionne d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN – zéro artificialisation nette - à l'horizon 2050).

Parmi les dispositions de cette loi, on retrouve en matière d'urbanisme, l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

La communauté de communes Sud Alsace Largue se doit donc d'établir un inventaire des zones d'activité économique situées sur son territoire. Conformément au II de l'article 220 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, cet inventaire devra être engagé par la CCSAL dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2022 au plus tard. Il devra être finalisé dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2023.

L'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme présente quant à lui les éléments obligatoires que devra contenir cet inventaire :

- 1°) un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2°) l'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- 3°) le taux de vacance de la zone d'activité économique calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches liées à l'inventaire des zones d'activités économique du territoire de la CCSAL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à engager toutes les démarches liées à l'inventaire des zones d'activités économique du territoire de la CCSAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Approbation renouvellement de la ligne de Trésorerie
Délibération n° C20220615

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220615
FINANCES/BUDGET
APPROBATION RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Vu l'échéance au 04 juillet 2022 de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ;

Considérant que la contractualisation de cette ligne de trésorerie doit être renouvelée pour un an, soit du 04 juillet 2022 au 04 juillet 2023, celle-ci permettant de débloquer un montant de 1 000 000 euros sur 12 mois ;

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant	1 000 000€
Durée	12 mois renouvelable
Taux d'intérêt	€STR + marge de 0,85% (€str du 12.05.2022 : -0,56%) Si l'€str est négatif, il sera réputé à zéro, soit à ce jour, un taux indicatif de 0,85%
Paieement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	1 000€ prélevée une seule fois
Commission de mouvement	Néant
Commission de non-utilisation	0,05% annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que présenté, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une année, soit du 04 juillet 2022 au 04 juillet 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que présenté, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une année, soit du 04 juillet 2022 au 04 juillet 2023 ;



- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
DM 01/2022 budget Principal
Délibération n° C20220616

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220616
FINANCES/BUDGET
DECISION MODIFICATIVE N°01/2022 au BUDGET PRINCIPAL
Régularisation

Considérant que le Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) nécessite une régularisation comme suit :

Opération d'Ordre de la section d'investissement :

- au compte 2135 en dépenses (Installations générales, agencements, aménagement des constructions) + 24 186.00 €
- au compte 2181 en dépenses: immobilisations corporelles + 23 268.00 €
- au compte 2031 en recettes + 47 454.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'inscrire au budget Principal, les crédits tels que présentés ci-dessus par cette décision modificative n° 01/2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
DM 01/2022 budget annexe OM
Délibération n° C20220617

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE Procuration	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN Proc	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN Procuration	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220617
FINANCES/BUDGET
DECISION MODIFICATIVE N°01/2022 au BUDGET ANNEXE OM
Régularisation

Considérant que le Chapitre 041(Opérations patrimoniales), nécessite une régularisation comme suit :

Affectation à la section d'investissement :

- au compte 2151 en dépenses (Installations complexes spécialisées) : + 94 000.00 €
- au comptes 2313 en dépenses (Immobilisations en cours) : + 89 000.00 €
- au compte 2031 en recettes (Frais d'études): + 94 000.00 €
- au compte 238 en recettes (Avances versées sur commande d'immo corporelles): + 89 000.00 €

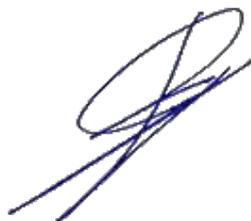
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'inscrire au budget annexe OM, les crédits tels que présentés ci-dessus par cette décision modificative n° 01/2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Transformation d'un poste de catégorie A en catégorie C
Délibération n° C20220618

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- <i>l'ETANG</i>	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220618
MOYENS GENERAUX - RH
TRANSFORMATION D'UN POSTE DE CATEGORIE A EN CATEGORIE C

Poste d'origine : Juriste / Poste créé : Gestionnaire administratif

Cadre d'emplois d'origine : Attaché territorial – catégorie A / Nouveau cadre d'emplois : Adjoints administratifs – catégorie C

Grade d'origine : Attaché Principal / Nouveau grade : Adjoint administratif

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° C20190710 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2019, relative à la création d'un poste permanent à temps complet d'Attaché territorial de catégorie A ;

Vu le budget de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique le 22 juin 2022 ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Poste : Gestionnaire administratif

Cadre d'emplois : Adjoint administratif – catégorie C

Grade : Adjoint administratif

Responsable hiérarchique : Directeur des moyens généraux

Missions principales : le gestionnaire administratif, au sein de la direction des Moyens généraux, interviendra en appui des services ressources humaines et affaires juridiques, dans les domaines plus spécifiques de la gestion des paies et les marchés publics, soit :

- la saisie d'éléments variables de paie,
- participation au processus d'élaboration et de contrôle de paie tous les mois,
- gestion des dossiers maladies,
- traitement administratif des procédures de marchés publics (rédaction de courriers, convocation, préparation des pièces),
- gestion du courrier de la direction
- appui sur les tâches administratives des deux services

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AUX POSTES

A temps complet (35h00), avec effet au 1^{er} septembre 2022.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 28 000€ brut par an.

MOTIF

Cette transformation de poste est la conséquence d'une nouvelle organisation des Moyens généraux tenant compte des besoins des services et des contraintes budgétaires. Les moyens généraux devaient, initialement, être renforcés d'une juriste (remplacement) et d'un informaticien (création de poste). Mais au regard de la charge de travail, il est envisagé, à



budget constant, de procéder au recrutement d'un informaticien, d'un étudiant juriste en alternance, et de compléter avec ce
poste de gestionnaire administratif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- DECIDE la suppression d'un poste permanent d'Attaché territorial, telle que présentée ;
- DECIDE la création d'un poste permanent d'Adjoint administratif, telle que présentée ci-dessus.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
Création d'un poste permanent d'animateur - catégorie C
Délibération n° C20220619

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-LETTANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220619
MOYENS GENERAUX - RH
CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET
ANIMATEUR CATEGORIE C
Cadre d'emplois : Adjoint d'animation – catégorie C
Grade : adjoint d'animation

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique le 22 juin 2022 ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation - catégorie C

Grade : Adjoint d'animation

Responsable hiérarchique : Coordinateur des activités périscolaires

Missions principales : l'agent d'encadrement en restauration scolaire / extra-scolaire a en charge l'encadrement des enfants sur les temps du midi et du soir ainsi que la conduite d'animations. Il veille à la sécurité, au respect des règles d'hygiène, au développement et au bien-être des enfants.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AUX POSTES

A temps complet (35h00), avec effet au 1^{er} juillet 2022.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 28 000€ brut par an.

MOTIF

Cette augmentation de temps de travail répond à la consolidation d'heures déjà réalisées dans le cadre de l'activité du centre et des règles à respecter en matière de taux d'encadrement, et qui font à ce stade l'objet d'un paiement en heures complémentaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention, décide la création d'un poste permanent d'animateur catégorie C, telle que présentée ci-dessus.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00
*Approbation des tarifs structures d'accueil collectif
à compter du 01 septembre 2022 - Délibération n° C20220620*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 05

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBERGER Thierry
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20220620
 ACTION SOCIALE/FAMILLE
APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL COLLECTIF
 applicable à compter du 1er septembre 2022

Vu la reprise en gestion directe de nouveaux sites d'accueil périscolaire à compter du 12 juillet 2021, par la communauté de communes Sud Alsace Largue, conformément à la délibération n° C20201019 du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu la délibération n°C20210401 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2021 approuvant les tarifs des structures d'accueil collectif applicable à compter du 7 juillet 2021 ;

Vu l'augmentation des coûts du marché de fourniture de repas à partir de septembre 2022 :

Vu la nécessité d'accroître l'équité entre les familles et d'avoir une cohérence entre la grille tarifaire et les objectifs de la collectivité en matière d'alimentaire de qualité, d'apport éducatif et pédagogique ambitieux ;

Il est proposé au Conseil communautaire la grille tarifaire suivante :

Grille tarifaire pour les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)
R an < 14 000 €	4,30 €	2,00 €	7,00 €	14,50 €
14 001 € < R an < 20 000 €	4,30 €	2,70 €	7,80 €	16,50 €
20 001 € < R an < 26 800 €	4,30 €	3,30 €	8,60 €	17,40 €
26 801 € < R an < 32 160 €	4,30 €	4,00 €	9,45 €	18,60 €
32 161 € < R an < 38 850 €	4,30 €	4,70 €	10,30 €	19,80 €
38 851€ < R an < 46 300 €	4,30 €	5,20 €	11,10 €	21,00 €
46 301 € < R an < 52 440 €	4,30 €	5,70 €	12,00 €	22,00 €
52 441 € < R an < 64 440 €	4,30 €	6,20 €	12,80 €	23,00 €
64 441 € < R an < 76 440 €	4,30 €	6,50 €	13,00 €	24,00 €
76 440 € < R an	4,30 €	7,00 €	13,50 €	25,00 €

un maintien des autres réductions et clauses particulières à savoir :

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3^{ème} enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.

Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue :

- pour toutes les structures :
Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.
- uniquement pour les multi-accueils :
Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la grille tarifaire des structures d'accueil collectif applicable à compter du 1^{er} septembre 2022, tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 0 voix contre et 05 abstentions :

- **APPROUVE** la grille tarifaire des structures d'accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire sur tout le territoire intercommunal de la communauté de communes Sud Alsace Largue, applicable à compter du 1er septembre 2022, comme suit :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)
R an < 14 000 €	4,30 €	2,00 €	7,00 €	14,50 €
14 001 € < R an < 20 000 €	4,30 €	2,70 €	7,80 €	16,50 €
20 001 € < R an < 26 800 €	4,30 €	3,30 €	8,60 €	17,40 €
26 801 € < R an < 32 160 €	4,30 €	4,00 €	9,45 €	18,60 €
32 161 € < R an < 38 850 €	4,30 €	4,70 €	10,30 €	19,80 €
38 851 € < R an < 46 300 €	4,30 €	5,20 €	11,10 €	21,00 €
46 301 € < R an < 52 440 €	4,30 €	5,70 €	12,00 €	22,00 €
52 441 € < R an < 64 440 €	4,30 €	6,20 €	12,80 €	23,00 €
64 441 € < R an < 76 440 €	4,30 €	6,50 €	13,00 €	24,00 €
76 440 € < R an	4,30 €	7,00 €	13,50 €	25,00 €

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

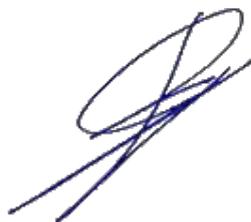
- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3^{ème} enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.

Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue :

- pour toutes les structures :
 - Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.
- uniquement pour les multi-accueils :
 - Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 juin 2022 – 19h00

Approbation autorisation de signature du Contrat Local de Santé

Délibération n° C20220621

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 24 juin 2022

Sont présents 39 membres titulaires
Sont absents 20 membres
- Dont suppléés : 03
- Dont représentés : 11

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE <i>Procuration</i>	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	BAUR <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M			X	BAUR Patrick
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur- l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M		X		
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN <i>Proc</i>	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SUTTER Bernard
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M			X	
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	LAMERE Jean-Luc
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	JACOBBERGER Thierry
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Jean-Marc
	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	MOHN Alain
	MOHN <i>Procuration</i>	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	JUD Claude
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD <i>Procuration</i>	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20220621
 ACTION SOCIALE/FAMILLE
 APPROBATION AUTORISATION DE SIGNATURE
 DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Président présente au Conseil communautaire le contrat local de santé (CLS) issu d'un travail de coopération entre l'A.R.S., un porteur de projet et de nombreux partenaires, qui est un outil visant à :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- renforcer l'attractivité du territoire
- favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale et participative
- mettre la santé localement « au cœur de toutes les politiques ».

Dans ce cadre, suite aux problématiques autour de l'hôpital, la commune d'Altkirch a pris l'initiative de mettre en place un C.L.S. sur son territoire avec 3 axes principaux :

- l'offre de soins (fluidifier le parcours de soin et agir pour l'attractivité du territoire),
- la prévention, la promotion de la santé et environnement (favoriser le déploiement d'actions de prévention et améliorer l'environnement et le cadre de vie),
- la visibilité et l'accessibilité de l'offre (communiquer sur l'offre de soins et assurer un maillage de l'offre).

Vu certaines actions indiquées dans le C.L.S. de la ville d'Altkirch rejoignant des actions mises en place dans des programmes intercommunaux (PAT, PCAET, Petite ville de demain, Terre de jeux, mobilité, ...);

Vu la pertinence de cette problématique à l'échelle d'un territoire plus vaste, le Sundgau, la commune d'Altkirch propose d'intégrer dans son C.L.S. une fiche action visant à élargir le périmètre d'actions et de la gouvernance du C.L.S. aux intercommunalités sundgauviennes avec un portage du projet entre Altkirch et le PETR ;

Vu la présentation ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe d'extension du Contrat Local de Santé de la ville d'Altkirch au territoire intercommunal (engagement de la CCSAL sur l'axe 3, objectif 6, fiche action n°18 : élargissement du périmètre d'action et de la gouvernance du Contrat Local de Santé – C. L. S. d'Altkirch), dans une gouvernance et une évolution des fiches actions qui tiennent compte de l'ensemble des spécificités du Sundgau, en particulier des problématiques de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé de la ville d'Altkirch et à mener toutes actions et à signer tout document permettant de mener à bien l'extension du Contrat Local de Santé.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **VALIDE** le principe d'extension du Contrat Local de Santé de la ville d'Altkirch au territoire intercommunal (engagement de la CCSAL sur l'axe 3, objectif 6, fiche action n°18 : élargissement du périmètre d'action et de la gouvernance du Contrat Local de Santé – C. L. S. d'Altkirch), dans une gouvernance et une évolution des fiches actions qui tiennent compte de l'ensemble des spécificités du Sundgau, en particulier des problématiques de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Local de Santé de la ville d'Altkirch et à mener toutes actions et à signer tout document permettant de mener à bien l'extension du Contrat Local de Santé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

